

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 12 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi douze décembre à quatorze heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 06 décembre 2024

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10^{ème} adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale				

Représentés :

M. Maurice PELAGE (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
 Mme FILIMOHAAU Marguerite (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
 M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
 M. Georges TARAHAU (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
 Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)
 Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Excusés :

M. Mickael LELONG
 M. Jean-Irénée BOANO
 M. Pétélo SAO

Absents :

M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	21
Nombre de votants	:	30

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.
 Madame Sabrina WEDE est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 89 /24/XII

APPROUVANT LE PLAN DE FINANCEMENT, HABILITANT LE MAIRE A SOLLICITER UNE SUBVENTION ET AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT CORRESPONDANTE AVEC L'O.F.B. POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DU RESERVOIR DE LA COULEE

Le conseil municipal de la ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 12 décembre 2024,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n°49/2024 du 06 décembre 2024,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 28 novembre 2024, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le plan de financement de l'opération pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable du réservoir de La Coulée est autorisé (en francs CFP) :

Opérations	Dépenses éligibles F CFP TTC	Part O.F.B. F CFP TTC	%	Part Ville du Mont-Dore F CFP TTC	%	Part autre F CFP TTC FCDev Tranche 2025	%
Renforcement de l'adduction en eau potable du réservoir de la Coulée (Tranche 2025)	35 431 773 (296 918,26€)	8 857 943 (74 229,56€)	25	7 086 355 (59 383,65€)	20	19 487 475 (163 305,04€)	55
Renforcement de l'adduction en eau potable de la rue des Roseaux au vallon Dore (Tranche 2025)	10 668 227 (89 399,74€)	2 667 057 (22 349,94€)	25	2 133 645 (17 879,95€)	20	5 867 525 (49 169,86€)	55
TOTAL OPERATION	46 100 000 (386 318,00€)	11 525 000 (96 579,50 €)	25	9 220 000 (77 263,60€)	20	25 355 000 (212 474,90€)	55

Article 2 : Le Maire ou son représentant est habilité à solliciter auprès de l'Office Français de la Biodiversité (O.F.B.) :

- une subvention d'un montant total de onze millions cinq cent vingt-cinq mille (11 525 000) francs CFP (96 579,50 €) pour l'opération de renforcement du réseau d'eau potable du réservoir de La Coulée, décomposée de la façon suivante :
 - un montant de huit millions huit cent cinquante-sept mille neuf cent quarante-trois (8 857 943) francs CFP (74 229,56 €) pour les travaux de l'adduction du réservoir de La Coulée,
 - un montant de deux millions six cent soixante-sept mille cinquante-sept (2 667 057) francs CFP (22 349,94 €) pour les travaux sur le réseau de distribution de la rue des Roseaux.

- Article 3 : Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec l'Office Français de la Biodiversité une convention de financement, et ses éventuels avenants, pour l'opération de renforcement du réseau d'eau potable du réservoir de La Coulée.
- Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
- Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, notifié à l'Office Français de la Biodiversité, et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 DECEMBRE 2024


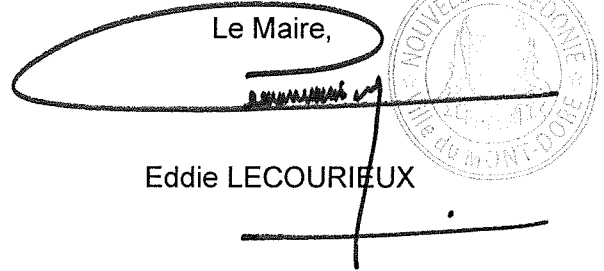
Le secrétaire de séance,



Sabrina WEDE

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Maire,



Eddie LECOURIEUX

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Office Français de la Biodiversité (notification)
Trésorerie de la province Sud
Direction des Services Techniques et de Proximité
Direction des Finances et de l'Informatique
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Approbation du plan de financement, habilitation du maire à solliciter une subvention et à signer la convention de financement correspondante avec l'O.F.B. pour l'opération de renforcement du réseau d'eau potable du réservoir de La Coulée

P.J.: Projet de délibération.

Dans le cadre du programme d'intervention de l'Office Français de la Biodiversité (O.F.B.) en soutien aux opérations concourant au maintien de la qualité des eaux par l'amélioration de l'assainissement et l'accès à l'eau potable, la Ville du Mont-Dore sollicite l'attribution auprès de l'OFB :

- ⊕ D'une subvention d'un montant total de onze millions cinq cent vingt-cinq mille (11 525 000) francs CFP (96 579,50 €) pour l'opération de renforcement du réseau d'eau potable du réservoir de La Coulée, décomposée de la façon suivante :
 - un montant de huit millions huit cent quatre-vingt-dix mille (8 890 000) francs CFP (74 498,20 €) pour les travaux de l'adduction du réservoir de La Coulée,
 - un montant de deux millions six cent trente-cinq mille (2 635 000) francs CFP (22 081,30 €) pour les travaux de l'adduction de la rue des Roseaux.

1) Renforcement du réseau d'eau potable du réservoir de La Coulée

1.1 - Présentation de l'opération

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur d'alimentation en eau potable et visent à améliorer la desserte en eau potable, du réservoir de La Coulée jusqu'au Mont-Dore Sud. A cet effet, il est prévu de renforcer le réseau primaire de distribution du réservoir de La Coulée.

Les travaux, permettant de doubler la capacité de distribution, consistent à poser une canalisation PVC315 sur un linéaire de 690 mètres, depuis le réservoir de La Coulée jusqu'à l'intersection de la route du Vallon-Dore (RP2) avec la rue des Candélabres

Ces travaux sont organisés en un marché de travaux, de fourniture et de pose du réseau.

1.2 - Financement

Cette opération est éligible au Fonds Communal de Développement de l'Etat, dont la part de subvention s'élève à 55 % de la tranche 2025 d'un montant de 46 100 000 francs CFP (386 318,00€), soit une participation de 25 355 000 francs CFP (212 474,90€), dont la part pour le renforcement du réseau primaire d'adduction du réservoir de La Coulée est de 19 487 475 francs CFP (163 305,04€).

La part de financement de l'O.F.B. est prévue de la manière suivante :

- ⊕ Participation à hauteur de 25 % du montant des études de maîtrise d'œuvre (suivi des travaux) de 1 066 000 francs CFP (8 933,08 €), soit une participation de 266 500 francs CFP (2 233,27 €).
- ⊕ Participation à hauteur de 25 % du montant des travaux de 34 365 773 francs CFP (287 985,18 €), soit une participation de 8 591 443 francs CFP (71 996,29 €).
- ⊕ La participation totale de l'O.F.B. s'élève à 8 857 943 francs CFP (74 229,56 €), soit 25 % du montant total de l'opération.

Le plan de financement (en francs CFP) pour ces travaux est le suivant :

Opérations	Dépenses éligibles F CFP TTC	Part O.F.B. F CFP TTC	%	Part Ville du Mont-Dore F CFP TTC	%	Part autre F CFP TTC FCDev Tranche 2025	%
Renforcement de l'adduction en eau potable du réservoir de la Coulée (Tranche 2025)	35 431 773 (296 918,26€)	8 857 943 (74 229,56€)	25	7 086 355 (59 383,65€)	20	19 487 475 (163 305,04€)	55

2) Renforcement du réseau de distribution d'eau potable de la rue des Roseaux

2.1 - Présentation de l'opération

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur d'alimentation en eau potable et visent à améliorer la pression en eau potable des zones situées sur les hauteurs du Vallon-Dore. A cet effet, il est prévu de renforcer le réseau de la rue des Roseaux.

Les travaux, permettant d'améliorer la pression, consistent à poser une canalisation PVC 110 sur un linéaire de 350 mètres.

Ces travaux sont organisés en une commande de travaux, de fourniture et de pose du réseau.

2.2 - Financement

Cette opération est éligible au Fonds Communal de Développement de l'Etat, dont la part de subvention s'élève à 55 % de la tranche 2025 d'un montant de 46 100 000 francs CFP (386 318,00€), soit une participation de 25 355 000 francs CFP (212 474,90€), dont la part pour le renforcement du réseau d'adduction de la rue des Roseaux est de 5 867 525 francs CFP (49 169,86 €).

La part de financement de l'O.F.B. est prévue de la manière suivante :

- ⊕ Participation à hauteur de 25 % du montant des études de maîtrise d'œuvre (conception et suivi des travaux) de 1 668 227 francs CFP (13 979,74 €), soit une participation de 417 057 francs CFP (3 494,94 €).
- ⊕ Participation à hauteur de 25 % du montant des travaux de 9 000 000 francs CFP (75 420,00 €), soit une participation de 2 250 000 francs CFP (18 855,00 €).
- ⊕ La participation totale de l'O.F.B. s'élève à 2 667 057 francs CFP (22 349,94 €), soit 25 % du montant total de l'opération.

Le plan de financement (en francs CFP) pour ces travaux est le suivant :

Opérations	Dépenses éligibles F CFP TTC	Part O.F.B. F CFP TTC	%	Part Ville du Mont-Dore F CFP TTC	%	Part autre F CFP TTC FCDev Tranche 2025	%
Renforcement de l'adduction en eau potable de la rue des Roseaux au vallon Dore (Tranche 2025)	10 668 227 (89 399,74€)	2 667 057 (22 349,94€)	25	2 133 645 (17 879,95€)	20	5 867 525 (49 169,86€)	55

Le plan de financement total (en francs CFP) pour cette opération est le suivant :

Opérations	Dépenses éligibles F CFP TTC	Part O.F.B. F CFP TTC	%	Part Ville du Mont-Dore F CFP TTC	%	Part autre F CFP TTC FCDev Tranche 2025	%
Renforcement de l'adduction en eau potable du réservoir de la Coulée (Tranche 2025)	35 431 773 (296 918,26€)	8 857 943 (74 229,56€)	25	7 086 355 (59 383,65€)	20	19 487 475 (163 305,04€)	55
Renforcement de l'adduction en eau potable de la rue des Roseaux au vallon Dore (Tranche 2025)	10 668 227 (89 399,74€)	2 667 057 (22 349,94€)	25	2 133 645 (17 879,95€)	20	5 867 525 (49 169,86€)	55
TOTAL OPERATION	46 100 000 (386 318,00€)	11 525 000 (96 579,50 €)	25	9 220 000 (77 263,60€)	20	25 355 000 (212 474,90€)	55

Pour être financés, ces travaux nécessitent la passation d'une convention décrivant les opérations et définissant les dispositions techniques afférentes assorties des résultats attendus, ainsi que les dispositions administratives et financières.

Le projet de délibération prévoit ainsi d'approuver ce plan de financement, d'habiliter le Maire ou son représentant à solliciter une subvention pour le financement, et d'autoriser la signature de la convention de financement, et ses éventuels avenants, avec l'O.F.B. pour l'opération de renforcement du réseau d'eau potable du réservoir de La Coulée.

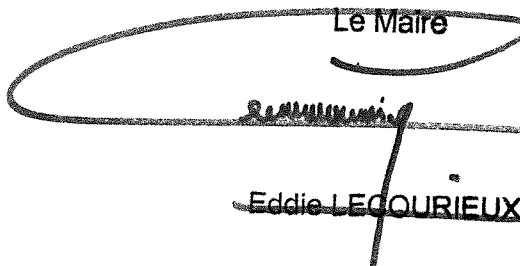
Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 28 novembre 2024.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 06 DEC. 2024

Le Maire



Eddie LECOURIEUX

